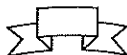


Arrondissement d'Avignon

Commune du PONTET
84130



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019_DEL_038A

Adoption du compte
administratif 2018 - budget
annexe office de tourisme

Rapporteur : M. Patrick SUISSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin à 18 heures00, le Conseil Municipal de la ville du PONTET, convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SUISSE, .

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Jean-Louis COSTA, Mme Sandrine BAJARD, M. Frédéric MONIN, Mme Michèle RIEUX, M. Patrick SUISSE, Mme Karine GANGLOFF, M. Bastien DADE, M. Christian ROBINAT, Mme Martine FAUX, Mme Michèle BLANC, M. Claude MOREAL, Mme Claudine DOMINEZ, M. Claude BENARD, Mme Françoise MACCARIO, Mme Catherine CHABRIER, M. Christophe JOUMOND, Mme Nathalie GALLINA, M. Pascal SIMONDI, Mme Séverine ODDONE, M. Steve SOLER, Mme Christine CAVALLI, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Eric MORAN, Mme Chantal GUARDIOLA

Représentés :

Mme Christiane MOLINES donne pouvoir à Mme Nathalie GALLINA
Mme Michèle ILARIO donne pouvoir à Mme Claudine DOMINEZ
M. Christian RIPPERT donne pouvoir à Mme Karine GANGLOFF
M. Patrick EBRARD donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Christelle IMBERT donne pouvoir à Mme Sandrine BAJARD
Mme Sylvie LUC donne pouvoir à M. Jean-Firmin BARDISA

Les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe office de tourisme ont été arrêtés et concordant avec ceux du Trésorier.

Ce document retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 du budget annexe office de tourisme.

Les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe office de tourisme sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre – libellé		Montant	Chapitre – libellé		Montant
011	Charges à caractère général	2 520,00	73	Impôts et taxes	176 504,00
014	Atténuation de produits	15 900,00			
65	Charges de gestion courante	327 361,40			
Dépenses réelles		345 781,40	Total des recettes réelles		176 504,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	521,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
Total des Dépenses d'ordre		521,00	Total des Recettes d'ordre		0,00
TOTAUX		346 302,40	TOTAUX		176 504,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			-169 798,40		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)			212 620,22		
RESULTAT D'EXECUTION CUMULE DE FONCTIONNEMENT			42 821,82		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre – libellé		Montant	Chapitre – libellé		Montant
			10	Dotations, fonds divers et réserves	520,00
Dépenses réelles		0,00	Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	521,00

Total des Dépenses d'ordre	0,00	Total des Recettes d'ordre	521,00
TOTAUX		TOTAUX	1 041,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 041,00	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (N-1)	- 455,60		
RESULTAT D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	585,40		

le résultat global du compte administratif 2018, est de 43 407,22 €.

Pour information, le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 avril 2019, a voté favorablement la reprise anticipée de ces résultats lors de l'adoption du budget primitif 2019 du budget annexe office de tourisme.

La Commission Finances et Administration Générale s'est prononcée le 12 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le compte administratif 2018 du budget annexe office de tourisme tel qu'il est présenté,
PRÉCISER que le compte administratif 2018 du budget annexe office de tourisme a fait l'objet d'un vote

formel sur chacun des chapitres,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 26

CONTRE : 6

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M.
BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 1 M. HEBRARD

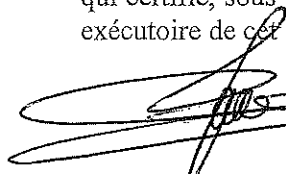

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le : **02 07 19**
et publication du : **6 19 0 7**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte.

Joris HEBRARD

Le Maire,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.